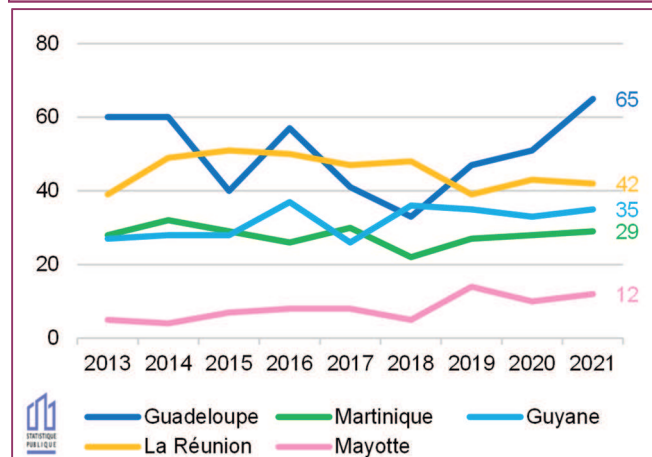


Les Outre-mer

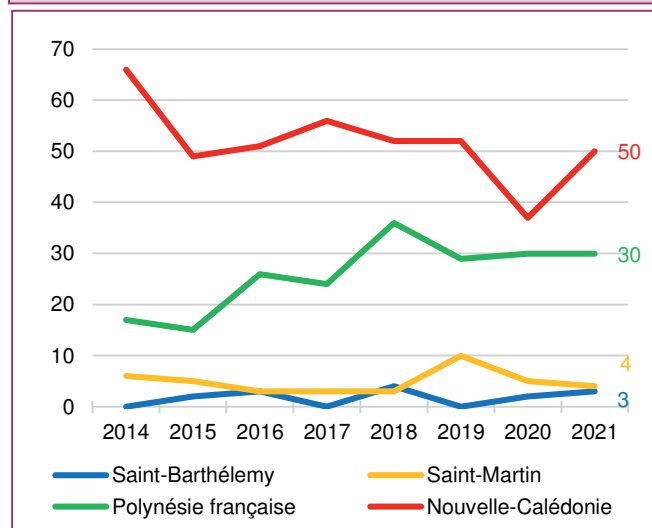
Statistiques d'accidents en Outre-mer en 2021

	Population (milliers d'habitants)	Accidents	Tués	Blessés
Guadeloupe	378	455	65	563
Martinique	356	488	29	640
Guyane	291	530	35	699
La Réunion	866	814	42	966
Mayotte	288	174	12	227
St-Pierre-et-Miquelon	6	3	0	3
St-Barthélemy	10	22	3	25
St-Martin	34	40	4	44
Wallis-et-Futuna	12	13	4	12
Polynésie française	276	126	30	136
Nouvelle-Calédonie	271	269	50	397
Ensemble des Outre-mer	2 788	2 978	275	3 769

Evolution du nombre de tués dans les DOM entre 2013 et 2021



Evolution du nombre de tués dans les COM-NC entre 2014 et 2021



Les Outre-mer habités comprennent :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- les collectivités d'outre-mer (COM) : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna ;
- la Nouvelle-Calédonie (NC).

En 2021, le bilan de l'accidentalité en Outre-mer, qui représente 4 % de la population française, est de :

- 2 978 accidents corporels, soit 5 % des accidents corporels en France ;
- 275 personnes tuées, soit 9 % de la mortalité routière de la France ;
- 3 769 blessés, soit 5 % des blessés en France.

La mortalité dans les Outre-mer augmente de + 15 % entre 2020 et 2021.

Dans le contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise des déplacements, l'accidentalité en 2021 a augmenté en Outre-mer (+13,5 %), mais moins qu'en France métropolitaine (+18,7 %).

Les COM (hors Saint-Pierre-et-Miquelon) et la Nouvelle-Calédonie sont seules compétentes en matière de circulation routière et de transport routier, l'Etat demeurant compétent en matière de libertés publiques, de droit pénal et de procédure pénale.

Accidentalité dans les DOM

Le bilan pour l'année 2021 des cinq DOM, qui regroupent 3 % de la population française, est le suivant :

- 2 503 accidents corporels, soit 4 % des accidents corporels en France ;
- 183 personnes tuées, soit 6 % de la mortalité routière pour la France ;
- 3 150 personnes blessées, soit 4 % des blessés en France.

L'augmentation de + 18 % du nombre d'accidents dans les DOM entre 2020 et 2021 est moins forte que celle de la mortalité (183 tués en 2021 contre 165 tués en 2020 soit + 11 %), mais ces données agrégées masquent des disparités entre les départements avec une hausse sensible du nombre d'accidents en Guyane (+ 35 %) et à Mayotte (+ 24 %) et de tués en Guadeloupe (+ 27 %).

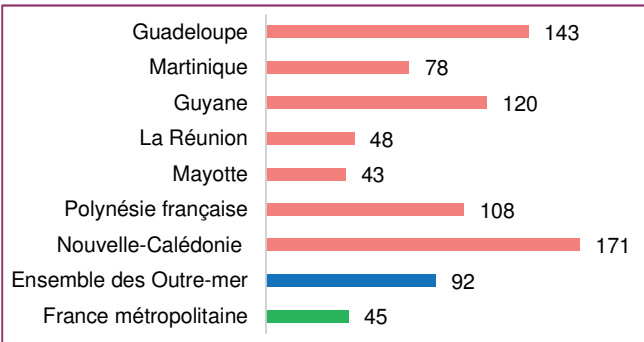
Accidentalité dans les COM et en NC

En 2021, le bilan des 5 COM et de la Nouvelle-Calédonie, qui représentent ensemble 1 % de la population française, est le suivant :

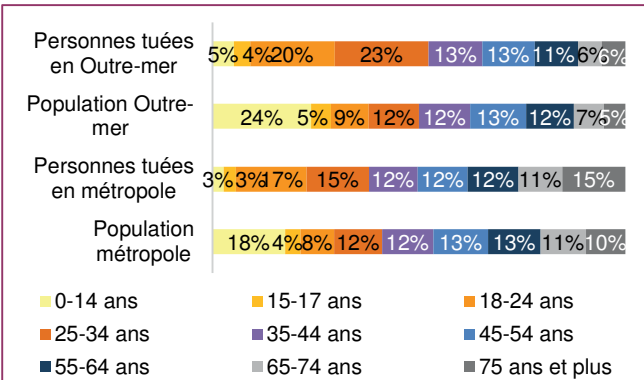
- 475 accidents corporels ;
- 92 personnes tuées ;
- 619 blessés.

Dans les COM et en NC, entre 2020 et 2021, on observe une baisse de - 6 % du nombre d'accidents mais une hausse de + 24 % du nombre de tués (+ 18 tués). Le nombre de tués en Polynésie française n'évolue pas mais augmente de 13 en Nouvelle-Calédonie.

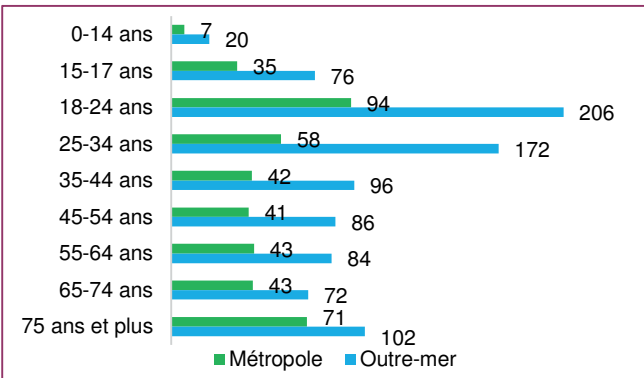
Mortalité moyenne annuelle par million d'habitants en Outre-mer (période 2019-2021)



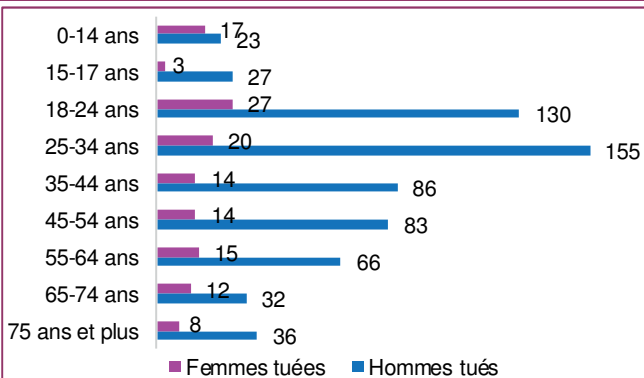
Répartition de la population (2021) et des personnes tuées (total 2019-2021) selon l'âge en Outre-mer



Mortalité annuelle par million d'habitants en Outre-mer selon l'âge (moyenne 2019-2021)



Répartition des personnes tuées en Outre-mer selon l'âge et le sexe (2019 à 2021)



Risque

La moyenne annuelle du nombre de personnes **tuées par million d'habitants** sur 2019-2021 est globalement **plus élevée en Outre-mer**. Alors qu'elle est de 45 en France métropolitaine, elle est de 48 à La Réunion et de 78 en Martinique. Ce taux est de 143 en Guadeloupe, 108 en Polynésie française et 120 en Guyane, soit à un niveau supérieur au taux le plus élevé des pays de l'Union européenne (92 en Roumanie¹) mais comparable aux Etats-Unis (127²). Avec 171 tués par million d'habitants, la Nouvelle-Calédonie présente un taux nettement supérieur à celui observé en Union Européenne (46). Pour Mayotte, il est aujourd'hui de 43, avec un enregistrement des statistiques d'accidents de plus en plus systématique. Les taux observés à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à Wallis-et-Futuna ne sont pas significatifs.

Une population jeune

38 % de la population des Outre-mer est âgée de moins de 25 ans contre 29 % en France métropolitaine. La moitié de la population des Outre-mer est âgée de moins de 35 ans, alors qu'en France métropolitaine, l'âge médian est proche de 41 ans.

Le calcul de la mortalité par million d'habitants pour chaque classe d'âge montre, comme en France métropolitaine, une surreprésentation des jeunes de 18 à 24 ans dans les accidents de la route.

Plus particulièrement en Outre-mer, on observe **une surreprésentation des 25-34 ans, dont le taux de mortalité par million d'habitants est 3 fois supérieur à celui observé en France métropolitaine**. Le taux de mortalité rapporté au nombre d'habitants pour les 25-34 ans est particulièrement fort en Nouvelle-Calédonie (308) et dans une moindre mesure en Guadeloupe (257) et en Guyane (232). Le taux de mortalité des 25 à 34 ans y est jusqu'à 2 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population en Outre-mer, alors que le rapport n'est que de 1,3 en France métropolitaine.

Pour les moins de 18 ans, le taux de mortalité observé en Outre-mer est de 29 personnes tuées par million d'habitants, soit 2,5 fois supérieur à celui de France métropolitaine où il est de 12. Il atteint 53 en Polynésie française, 87 en Nouvelle-Calédonie et 34 en Guyane.

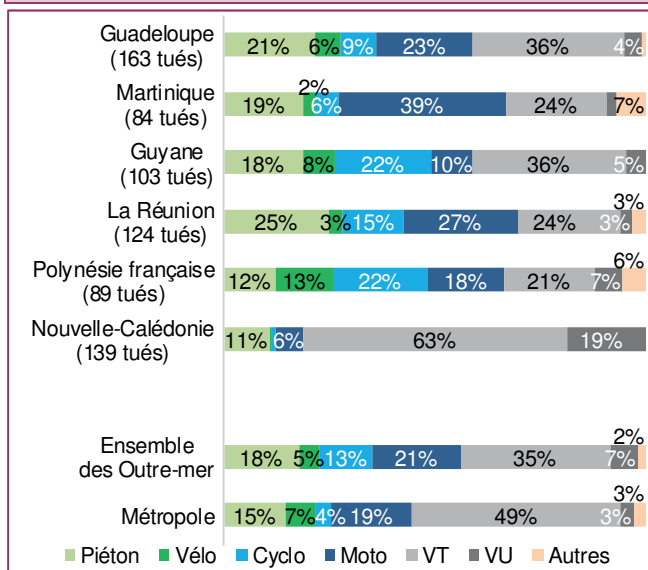
Hommes et femmes

Avec 83 % des personnes tuées, les hommes sont particulièrement représentés parmi les victimes en Outre-mer. En France métropolitaine, de 2019 à 2021, les hommes représentent 78 % des tués. C'est en Guyane et en Martinique (89 %) que l'on observe les plus fortes proportions de personnes tuées de sexe masculin.

¹ Source : ETSC, PIN Annual Report, 2022

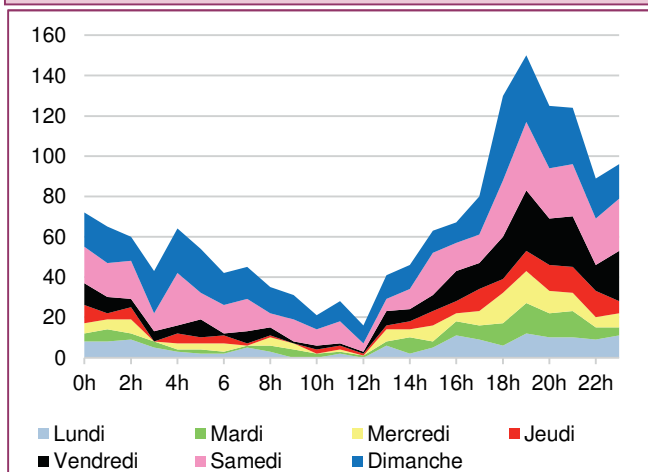
² Source : OMS, Global status report on road safety, 2019

Répartition des personnes tuées en Outre-mer* selon le mode de déplacement (2019 à 2021)

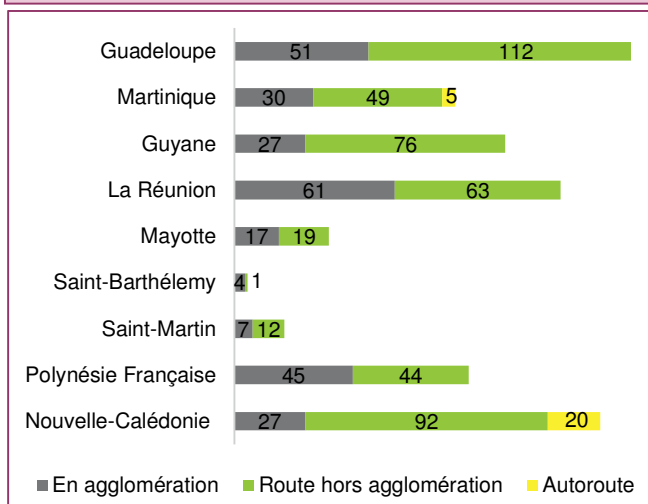


*Les territoires détaillés dénombrent au moins 84 personnes tuées, contre moins de 36 pour ceux non cités.

Répartition des accidents en Outre-mer impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé selon le jour et l'heure (2019 à 2021)



Répartition des tués en Outre-mer selon le milieu (2019 à 2021)



Les usagers vulnérables

En Outre-mer, les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et usagers de deux-roues motorisés) représentent 57 % de la mortalité routière sur la période 2019-2021. Cette proportion est plus forte qu'en France métropolitaine où elle est de 45 % sur la même période. Elle est particulièrement élevée à St-Martin (79 %), à Mayotte (72 %), à La Réunion (69 %), en Martinique (67 %) et en Polynésie française (66 %).

Entre 2019 et 2021, on observe notamment :

- une proportion de piétons tués importante à La Réunion (25 %) ;
- une proportion importante de cyclomotoristes tués en Guyane et en Polynésie française (22 %) ;
- une proportion importante de motocyclistes tués en Martinique et à La Réunion (respectivement 39 % et 27 %).

On observe une moindre mortalité des usagers vulnérables en Nouvelle-Calédonie par rapport à la France métropolitaine, mais une proportion de tués en VU et en VT plus élevée.

Saisonnalité, jours et heures

En Outre-mer, les accidents se répartissent de manière relativement uniforme sur les 12 mois de l'année.

Les accidents se répartissent uniformément du lundi au vendredi, et sont plus fréquents du samedi au dimanche (30 % pour la période 2019-2021, contre 26 % en France métropolitaine).

En Outre-mer, 61 % des accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé interviennent entre le vendredi 18 h00 et le dimanche 23 h00. Cette proportion est de 54 % en France métropolitaine.

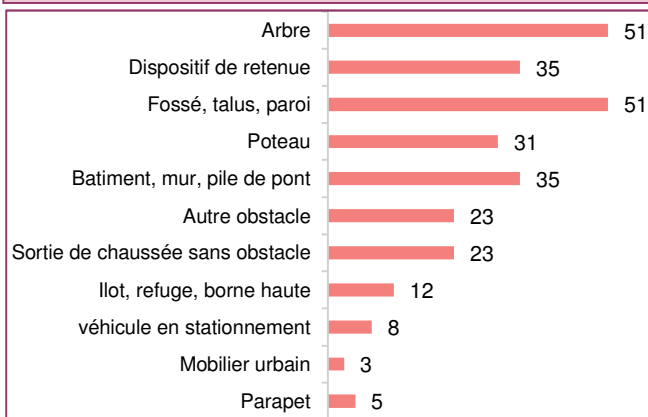
Les accidents sont légèrement plus fréquents la nuit en Outre-mer qu'en France métropolitaine (37 % des accidents se produisent de nuit en Outre-mer contre 32 % en France métropolitaine). Ces accidents représentent 57 % des personnes tuées (contre 42 % des décès en France métropolitaine).

Selon le milieu routier

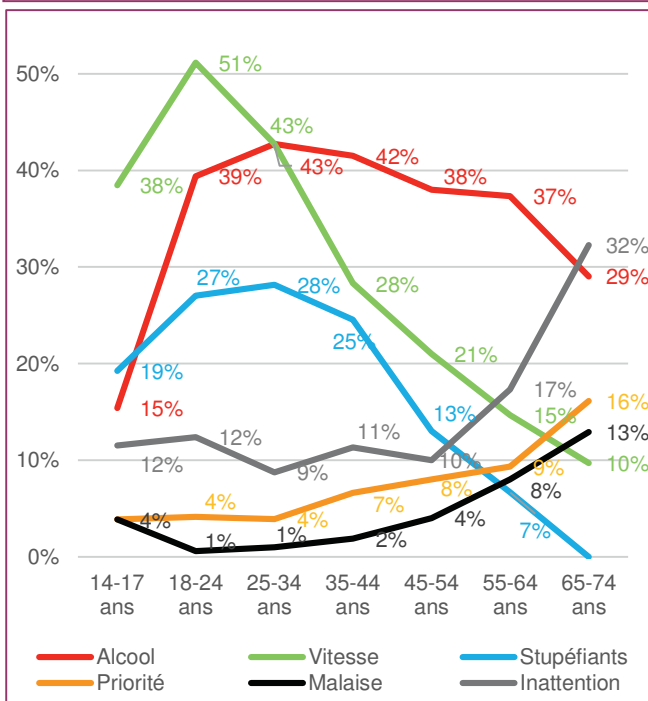
A un niveau comparable à la métropole, on observe en Outre-mer un enjeu de sécurité routière situé principalement hors agglomération (autoroutes incluses), avec 40 % des accidents mais 65 % des tués. Avec 7 tués pour 100 blessés, la gravité moyenne des accidents est sensiblement plus élevée en Outre-mer (5 tués pour 100 blessés en métropole), et particulièrement en agglomération (4 tués pour 100 blessés en outre-mer contre 2 en France métropolitaine).

La proportion de tués en agglomération est plus élevée en Polynésie française (51 %), à La Réunion (49 %) et à Mayotte (47 %), tandis que la proportion des tués hors agglomération est plus élevée en Nouvelle-Calédonie (81 %) et en Guyane (74 %).

Nombre de personnes tuées après un choc contre obstacle fixe en Outre-mer entre 2019 et 2021



Facteurs d'accidents mortels selon l'âge des présumés responsables dans les Outre-mer sur la période 2019-2021



Les tranches d'âges 0-13 ans et 75 ans et plus n'ont pas été prises en compte car les effectifs sont trop faibles pour être interprétables (respectivement 1 et 27 auteurs présumés d'accidents mortels).

Permis de conduire :

25 % des personnes tuées entre 2019 et 2021 l'ont été alors qu'un des conducteurs impliqués circulait sans permis valide. Ce taux n'est que de 8 % en métropole.

C'est en Nouvelle-Calédonie (45 %), à Saint-Martin (33 %) et en Martinique (31 %) que l'on observe les plus grandes proportions de tués dans les accidents avec un conducteur circulant sans permis valide.

Les collisions

Un accident sur quatre implique un véhicule seul en cause.

Les accidents avec un choc **contre un arbre, un fossé, ou un poteau** représentent 7 % du total des accidents en Outre-mer entre 2019 et 2021, mais ont occasionné **17 % de l'ensemble des décès**. Les chocs contre dispositifs de retenue (glissières métalliques, en béton ou autres types de glissières) ont été recensés dans 4 % des accidents et pour 5 % de la mortalité. Bien que constituant eux-mêmes des obstacles, les dispositifs de retenue protègent les usagers d'un choc sur des obstacles plus dangereux. Comme en France métropolitaine, le principe de route qui pardonne reste un enjeu important dans les accidents en Outre-mer.

Vitesse, alcool et stupéfiants

Dans 36 % des cas d'accidents mortels, la **vitesse excessive ou inadaptée** figure parmi les causes ; c'est plus qu'en métropole (30 %). Près de la moitié (43 %) des présumés responsables d'accidents mortels âgés de 18 à 44 roulaient avec une vitesse excessive ou inadaptée.

Au cours de la période 2019-2021, 69 % des décès interviennent alors qu'un conducteur ou un piéton impliqué dans l'accident était sous l'emprise de **l'alcool ou des stupéfiants**. Ce taux est de 63 % dans les DOM, 79 % dans les COM-NC, et de 47 % en France métropolitaine. C'est en Nouvelle-Calédonie (86 %), en Polynésie française et en Martinique (68 %) que l'on observe les plus fortes proportions de personnes tuées dans les accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

Ceinture et casque

En ne considérant que les victimes pour lesquelles le port des équipements de sécurité est renseigné, sur 2019-2021, 55 % des personnes tuées en véhicule carrossé (VT, VU, PL et autocars) en Outre-mer ne portaient pas de ceinture, contre 23 % en France métropolitaine. Ce taux est au-delà de 65 % dans trois territoires : en Nouvelle-Calédonie (82 sur 102), en Martinique (16 sur 22) et en Polynésie Française (14 sur 21). Sur des volumes plus faibles, les 4 usagers tués en véhicule carrossé à Wallis-et-Futuna ne portaient pas de ceinture.

En Outre-mer, 27 % des usagers de 2RM tués ne portaient pas de casque, contre seulement 4 % en France métropolitaine. Cette proportion est supérieure à Saint-Martin (10 sur 15, soit 67 %) et en Martinique (16 sur 38, soit 42 %).